

**Comité préparatoire
de la Conférence de 2000
des Parties au Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

5 juin 2002
Français
Original: anglais

Documents officiels

Compte rendu analytique de la 19e séance

Tenue au Siège, à New York, le 19 avril 2002, à 10 heures

Président : M. Salander..... (Suède)

Sommaire

Organisation des travaux du Comité préparatoire

- a) Élection du bureau
- c) Méthodes de travail

Rapport des résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-34253 (F)



La séance est ouverte à 11 h 10.

Organisation des travaux du Comité préparatoire

a) Élection du bureau

1. **Le Président** déclare que le Groupe des États d'Europe orientale a proposé M. Laszlo Molnar au poste de président de la deuxième session du Comité préparatoire.
2. **M. Molnar** (Hongrie) est élu Président de la deuxième session du Comité préparatoire.

c) Méthodes de travail

3. **M. Thamrin** (Indonésie), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, rappelle que les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement ont fréquemment insisté sur l'importance de la mise en oeuvre du processus d'examen renforcé. Les pays membres du Mouvement constatent avec préoccupation que la présente session du Comité a essentiellement donné lieu à des déclarations officielles au sujet des rapports et à des propositions de fond, et qu'il n'y a guère eu d'échanges de points de vue. Les États parties doivent apporter une réponse aux questions posées de façon à continuer de renforcer l'application du Traité et les engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2000. Cela permettrait par ailleurs de jeter les bases nécessaires à l'élaboration de recommandations lors de la troisième session du Comité préparatoire. L'organisation de la présente session ne devrait pas constituer un précédent pour les sessions futures. De plus, le Mouvement des pays non alignés souhaite insister sur le fait que la transparence des réunions du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de 2005 doit être l'un des principes fondamentaux de la méthode de travail du Comité.
4. M. Thamrin demande que sa déclaration soit distribuée comme document de travail du Comité préparatoire.
5. **M. Rowe** (Sierra Leone) dit que sa délégation a l'intention de poursuivre l'examen de la question des utilisations pacifiques des techniques nucléaires lors des prochaines sessions.

Rapport des résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire (NPT/CONF.2005/PC.I/CRP.1)

6. **Le Président** appelle l'attention sur son résumé factuel des travaux de la première session du Comité préparatoire, qui a été distribué aux membres du Comité. Il ne s'agit pas d'un texte négocié et il en assume donc l'entière responsabilité. Le résumé sera joint en annexe au rapport de la première session à la deuxième session du Comité.

7. Le Président appelle ensuite l'attention sur le projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session publiée sous la cote NPT/CONF.2005/PC.I/CRP.1 et suggère au Comité de l'adopter paragraphe par paragraphe.

Paragraphes 1 à 15

8. *Les paragraphes 1 à 15 sont adoptés.*

Paragraphe 16

9. **Le Président** dit que certains ajouts et corrections seront apportés à la liste des documents soumis lors de la session.

10. *Le paragraphe 16, tel que modifié, est adopté.*

Paragraphes 17 et 18

11. *Les paragraphes 17 et 18 sont adoptés.*

Paragraphe 19

12. **Le Président** donne lecture du texte proposé pour le paragraphe 19 : « Conformément au paragraphe 7 de la section du Document final de la Conférence d'examen de 2000, consacrée à l'accroissement de l'efficacité du processus renforcé d'examen du Traité, le Président a préparé pour examen par le Comité un résumé factuel annexé au présent rapport ».

13. *Le paragraphe 19 est adopté.*

14. *L'ensemble du rapport du Comité préparatoire, tel que modifié, est adopté.*

15. **M. Hassan** (Iraq) appelle l'attention sur le résumé factuel du Président et dit que sa délégation a mis en garde contre le fait d'inclure la question de l'Iraq dans les travaux de la session, car cela détournerait l'attention du véritable danger qui existe au Moyen-Orient, à savoir la possession d'armes

nucléaires par Israël. L'Iraq est Partie au Traité et applique pleinement le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iraq n'ont rien à voir avec le mandat du Comité préparatoire. En conséquence, sa délégation exprime les plus grandes réserves au sujet du deuxième paragraphe de la page 5 du résumé du Président qui contient des références inacceptables aux résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq.

16. **M. Moubarak** (Égypte) s'exprimant également au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, dit que les engagements pris en 1995 et 2000 s'imposent à tous les États parties au Traité et doivent impérativement être respectés.

17. Comme prévu dans le processus d'examen renforcé, les deux premières sessions du Comité préparatoire ont pour objet d'examiner les principes et les moyens destinés à encourager l'application intégrale et universelle du Traité ainsi que les objectifs à cet égard. La présente session a été l'occasion d'un échange de vues qui a débouché sur un certain nombre de propositions de fond. Le débat devra toutefois s'intensifier lors des prochaines sessions si on veut effectivement parvenir à un examen renforcé. La deuxième session devrait être l'occasion d'un débat structuré débouchant sur des conclusions concrètes permettant d'élaborer les recommandations lors de la troisième session.

18. La présentation par les États parties de rapports périodiques, comme convenu lors de la Conférence d'examen de 2000, complèterait le débat. La Coalition pour un nouvel ordre du jour a déjà présenté un document de travail sur les obligations en matière de rapports énoncés à l'article VI, mais de nouveaux travaux restent nécessaires dans ce domaine. La Coalition appuie la proposition canadienne en faveur d'un processus ouvert permettant d'avancer ce sujet au cours de l'année à venir. Ce processus serait facilité par une approche plus structurée, éventuellement par la création d'un organe subsidiaire du Comité préparatoire qui soumettrait ses conclusions et recommandations au Comité à sa deuxième session. Il convient de rappeler que la possibilité de créer de tels organes subsidiaires a été adoptée lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

19. **M. Gossous** (Jordanie) dit que sa délégation a noté un manque de transparence en ce qui concerne les consultations du Comité : certaines de ces consultations concernaient directement son pays, et pourtant sa délégation n'y a pas participé. Il espère que lors des prochaines sessions, les consultations seront plus transparentes.

20. **M. de la Fortelle** (France) dit que sa délégation se félicite du niveau du débat au cours de la première session et se réjouit de la mise en oeuvre d'un processus d'examen renforcé.

21. Toutefois, le résumé factuel du Président ne mentionne ni le groupe de fournisseurs de technologie nucléaire, ni le Comité Zangger. En outre, l'expression « États parties » fait parfois référence à l'ensemble des États parties et parfois à quelques États seulement. Cette ambiguïté devrait être levée. En ce qui concerne les questions de fond, le fait que le résumé ne consacre qu'un paragraphe aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui est un thème présentant une grande importance pour un certain nombre d'États parties, ne reflète pas de manière équilibrée les 10 jours de débat du Comité.

22. Pour ce qui est de l'article VI, sa délégation estime que des évaluations différentes des progrès réalisés en matière de désarmement ne compromettent pas la valeur du Traité proprement dit, étant donné que l'application de l'article VI n'est pas le seul critère d'évaluation.

23. Le Comité a abordé la question des assurances en matière de sécurité, et la France a réaffirmé que sa position, exprimée le 6 avril 1995 à l'occasion d'une déclaration officielle à la Conférence du désarmement ainsi que dans les Protocoles additionnels aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, n'avait pas changé. Le Gouvernement français considère qu'il a déjà été répondu aux préoccupations des États parties à ce sujet et qu'il n'est pas nécessaire d'adopter un nouvel instrument juridique. M. de la Fortelle rappelle par ailleurs que les matières radioactives sont transportées conformément aux normes convenues au niveau international et dans des conditions de sécurité, de sûreté et de transparence optimales.

24. **M. Wulf** (États-Unis d'Amérique) dit que l'approche novatrice adoptée par le Comité préparatoire mérite de réussir. Le résumé du Président devrait refléter le souhait exprimé lors de la Conférence d'examen de 2000 que les sessions du

Comité préparatoire se déroulent dans une plus grande harmonie et donnent lieu à moins de controverses que par le passé. Il n'est pas certain toutefois que la nouvelle approche adoptée ou que les propositions récemment formulées en ce qui concerne la deuxième session du Comité répondent comme il convient à ces préoccupations.

25. M. Wulf remercie le Président de ses efforts pour établir un résumé des débats qui ne soit pas le résultat de négociations entre les participants. À l'évidence, certains passages ne satisfont pas totalement sa délégation : si celle-ci constate avec plaisir que le résumé reconnaît l'importance que de nombreux pays ont attachée aux événements du 11 septembre 2001 pour les travaux du Comité, elle aurait préféré qu'une plus grande attention soit accordée à la question générale des garanties de l'AIEA, à la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à la question de l'équilibre entre non-prolifération et désarmement. Le désarmement nucléaire n'est pas le principal critère d'évaluation du fonctionnement du Traité.

26. Il appuie le point de vue exprimé par le représentant de la France concernant l'utilisation ambiguë de l'expression « États parties » dans plusieurs paragraphes. Plus précisément, le fait que le résumé semble impliquer que tous les États parties sont favorables à l'application de l'ensemble des conclusions contenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 est incorrecte. Lors de précédentes déclarations au sujet de l'article VI et de la décision adoptée en 1995 de proroger indéfiniment le Traité, son gouvernement avait déclaré qu'il était inexact de suggérer que l'effet juridique de cette décision était lié à une décision politique concernant les assurances en matière de sécurité au Moyen-Orient.

27. Sa délégation est déçue par la nature de la référence au Traité sur la limitation des systèmes antimissiles antibalistiques. De nombreuses délégations ont reconnu que la décision de son gouvernement de se retirer de ce traité n'est pas un facteur déstabilisateur, et que le mouvement en faveur de nouvelles réductions des armements nucléaires se poursuivait. Par ailleurs, des systèmes de défense antimissiles efficaces pouvaient déboucher sur une réduction de la place faite aux armements nucléaires. Son gouvernement n'envisage pas de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais continuera à

appliquer le moratoire sur les explosions nucléaires à des fins d'essais.

28. Les États-Unis ont clairement fourni de nombreuses informations tout au long du processus d'examen. Une transparence accrue pourrait contribuer à ce processus, mais uniquement sur une base volontaire. En ce qui concerne la proposition tendant à organiser des consultations avant la deuxième session du Comité préparatoire, sa délégation souhaite réaffirmer sa ferme opposition à tout élargissement du processus d'examen qui prévoirait des activités intersessions.

29. Il n'est pas utile dans le résumé factuel de citer nommément les pays. Sa délégation ne considère pas que tous les États parties ont jugé utile de mentionner Israël dans le cadre de la situation au Moyen-Orient, et elle regrette que le résumé reprenne l'assertion de l'Iraq selon laquelle celui-ci respecte les obligations qui lui incombent en vertu du Traité, alors qu'il est en violation flagrante desdites obligations en refusant les inspections de l'AIEA demandées par les résolutions du Conseil de sécurité. Sa délégation s'oppose fermement à l'utilisation du processus d'examen pour engager des négociations sur des questions qui devraient être traitées par d'autres instances. Elle s'oppose également à la création de tout nouveau mécanisme, comme mentionné dans le paragraphe sur la résolution concernant le Moyen-Orient. Enfin, M. Wulf souhaite réaffirmer l'opposition de son gouvernement à la négociation d'un traité sur des assurances contraignantes en matière de sécurité, que ce traité constitue un instrument distinct ou un protocole à un instrument déjà existant.

30. **M. Quinn** (Australie) dit qu'en consacrant la plupart de son temps à un débat de fond, le Comité préparatoire a atteint un objectif essentiel du processus d'examen renforcé, et que c'est délibérément qu'il n'a pas adopté de consensus négocié. Le soin mis à préparer les sessions et à assurer un échange interactif d'informations est à porter au crédit du Président mais également des délégations. Le calendrier concernant le processus d'examen renforcé constitue un outil extrêmement utile d'application du Traité au niveau national. L'Australie a renforcé le dialogue avec un certain nombre de pays sur des questions telles que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Protocole additionnel de l'AIEA aux accords de garanties. M. Quinn remercie le Président d'avoir établi un résumé équilibré qui, en particulier, reconnaît

les liens inextricables qui existent entre diverses obligations en vertu du TNP, le soutien massif des États parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Protocole additionnel de l'AIEA, l'importance du terrorisme nucléaire et la nécessité absolue de disposer de régimes efficaces de contrôle des exportations.

31. **M. Byung-se Yun** (République de Corée) se déclare d'une manière générale satisfait des débats de fond qui se sont déroulés. Le Comité préparatoire devrait refléter l'applicabilité du Traité, en particulier face aux nouvelles menaces pour la sécurité apparues depuis le 11 septembre 2001, et examiner les propositions présentées par diverses délégations quant aux moyens de renforcer au niveau national comme au niveau mondial les mesures destinées à prévenir le terrorisme nucléaire. Le ferme soutien en faveur du multilatéralisme en tant que principe essentiel du désarmement et de la prolifération ainsi que l'engagement manifesté à cet égard sont encourageants. Il faudrait également reconnaître et appliquer d'autres instruments multilatéraux.

32. Sa délégation a des réserves au sujet du libellé de la phrase de la page 5 du résumé du Président concernant le cadre convenu en 1994. Les points de vue exprimés par un certain nombre d'États parties, y compris la République de Corée, au cours de la session, seraient plus fidèlement reflétés si la phrase se lisait comme suit : « Les États parties soulignent l'importance d'une application harmonieuse du cadre convenu en 1994 ».

33. **M. Amano** (Japon) note à la lecture du résumé du Président que l'écrasante majorité des États parties soutient fermement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De nombreuses délégations ont demandé à ce que les protocoles additionnels de l'AIEA soient d'urgence universellement appliqués, et le Japon redoublera d'efforts à cette fin. Il organisera à Tokyo à l'automne une conférence mondiale en coopération avec l'AIEA à cet égard. Le Japon effectue le transport par mer de matières radioactives en toute sûreté et sécurité, en respectant strictement les normes internationales, et est déterminé à préserver ce haut niveau de sécurité sans préjudice des libertés, droits et obligations en matière de navigation prévus par le droit international. Sa délégation espère que la Conférence internationale sur la sûreté du transport des matières radioactives, qui doit se tenir en 2003 sous les auspices

de l'AIEA, contribuera encore à une meilleure compréhension de la sûreté du transport maritime.

34. Sa délégation se félicite de la référence à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération qui figure dans le résumé du Président et espère contribuer à cet effort une fois que le rapport du groupe d'experts gouvernemental aura été diffusé. Elle appuie également les observations du représentant de la République de Corée concernant l'application du cadre convenu en 1994. Enfin, elle se félicite du rôle essentiel joué par les organisations non gouvernementales lors des sessions du Comité préparatoire.

35. **M. Broucher** (Royaume-Uni) dit que si le résumé du Président est d'une manière générale satisfaisant, sa délégation estime elle aussi que la façon dont est utilisée l'expression « États parties » cache des désaccords au sujet de questions importantes et crée un certain déséquilibre. De même, le fait de considérer que la responsabilité et la transparence en ce qui concerne les mesures de désarmement nucléaire constituent le principal critère d'évaluation du bon fonctionnement du TNP est excessif, étant donné que le respect des dispositions et la non-prolifération sont tout aussi importants. En outre, la formulation du troisième paragraphe, page 2 du document, ne reflète pas l'ensemble des mesures prises par les États dotés de l'arme nucléaire pour retirer ces armes de leur arsenal et les détruire. Le résumé aurait pu faire une plus large place à la réaffirmation par ces États des assurances négatives de sécurité.

36. Le résumé ne comporte pas la réponse de sa délégation à la déclaration de l'Iraq selon laquelle les inspections de l'AIEA ne se substituaient pas aux inspections de l'ONU, pas plus qu'il ne reflète pleinement son point de vue sur le transport maritime. Sa délégation n'a cependant pas d'objection à ce qu'il soit joint en annexe au rapport en tant que point de vue personnel du Président.

37. **M. Hu Xiaodi** (Chine) dit que, dans l'ensemble, le résumé est équilibré et objectif. Faisant référence à la page 3, il déclare que sa délégation considère que la teneur, le format et la fréquence des rapports devraient être laissés à la discrétion de chaque État partie.

38. **M. Miranda** (Espagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Turquie) ainsi que de l'Islande, du

Liechtenstein et de la Norvège, félicite le Président pour l'efficacité avec laquelle il a mené les débats lors de la session ainsi que pour son résumé factuel.

39. **M. Zischg** (Autriche) remercie le Président pour son résumé factuel dont la rédaction posait de très nombreux problèmes. Ce résumé reflète aussi bien que possible les débats qu'a eus le Comité sur une vaste gamme de questions et constitue une excellente base pour les délibérations de la deuxième session. De fait, les réserves exprimées par diverses délégations au sujet de certains aspects du résumé témoignent de sa valeur et de son succès.

40. **M. Mostovets** (Fédération de Russie) estime que le résumé est d'une manière générale équilibré et objectif mais regrette qu'il critique les cinq puissances nucléaires pour n'avoir pas respecté les dispositions de l'article VI du Traité. Dans sa déclaration au Comité, sa délégation a décrit très clairement les mesures prises par la Fédération de Russie dans le but de parvenir au désarmement nucléaire. En outre, le résumé n'accorde guère d'attention à la question de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ainsi que sa délégation l'a déjà fait observer, on peut compter sur la Fédération de Russie pour fournir des informations pertinentes et il est inutile que le processus d'établissement de rapport soit excessivement formel. L'intérêt de la participation des organisations non gouvernementales à la préparation de la Conférence d'examen est manifeste. Toutefois, elle doit se faire conformément aux règlements applicables.

41. **M. Heinsberg** (Allemagne) accueille avec satisfaction le résumé, qui donne une image équilibrée des débats. Toutefois, sa délégation souhaite mettre l'accent sur le fait qu'il attache la même importance à la non-prolifération et au désarmement, qui se renforcent mutuellement.

42. **M. Barabandi** (République arabe syrienne) note que le résumé rappelle que la plupart des délégations ont demandé à Israël d'adhérer au Traité de non-prolifération. En fait, Israël constitue le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le rejet par Israël des trois résolutions du Conseil de sécurité demandant le retrait du territoire palestinien occupé rend d'autant plus utile un mécanisme obligatoire et contraignant de création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

43. **M. Molnar** (Hongrie) dit que sa délégation est heureuse d'appuyer le résumé factuel, qui est équilibré et témoigne du fait que l'approche adoptée était appropriée.

Clôture de la session

44. *Après un échange de courtoisies, au cours duquel M. Ben Youssef (Tunisie), M. Broucher (Royaume-Uni), M. Paturej (Pologne), M. Rowe (Sierra Leone) et M. Godsen (Afrique du Sud) ont pris la parole au nom des divers groupes régionaux et du Mouvement des pays non alignés, le Président déclare close la deuxième session du Comité préparatoire.*

La séance est levée à 12 h 45.